

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021\_ 0023

ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE FOUILLE POUR CHANGEMENT DU COFFRET ÉLECTRIQUE VILLA DU MAINE A NOISIEL (77186) DU 17 FÉVRIER AU 05 MARS 2021**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 21 janvier 2021 de la société EURO CABLES RESEAUX, 5 rue Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430), chargée des travaux,

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux d'ouverture de fouille pour le changement de coffret électrique Villa du Maine pour le compte d'ENEDIS à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

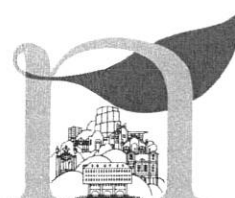
ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La société EURO CABLES RESEAUX, 5 rue Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430), est autorisée à procéder aux travaux d'ouverture de fouille pour le changement de coffret électrique Villa du Maine à Noisiel pour le compte d'ENEDIS (77186), du 17 février au 5 mars 2021.

**ARTICLE 2** : La circulation au droit du chantier se fera de manière alternée à l'aide d'un homme trafic.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8H00 et 17H30**. La zone d'affouillement sera balisée, selon les règles de l'art. Un balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

**0023**

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE FOUILLE POUR CHANGEMENT DU COFFRET ÉLECTRIQUE VILLA DU MAINE A NOISIEL (77186) DU 17 FÉVRIER AU 05 MARS 2021 »

**ARTICLE 4 :** La réfection du trottoir se fera avec des enrobés noirs conformes à ceux existants et ne pourront être inférieurs à 1 mètre carré.

**ARTICLE 5 :** La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

**ARTICLE 6 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel ;
- Monsieur le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- La société EURO CABLES RESEAUX,
- Le Service communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 12 FEV. 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

|   |              |
|---|--------------|
| Transmis au représentant de l'État le         | 15 FEV. 2021 |
| Affiché en Mairie le                          | 15 FEV. 2021 |
| Publié au Recueil des Actes Administratifs le | 15 FEV. 2021 |
| Notifié le                                    | 15 FEV. 2021 |

2/2

